Schilo
Découvrir Jésus

FICHE D'ÉTUDE BIBLIQUE

INF331 · NOTES HISTORIQUES

Le boiteux était-il autorisé, selon la Loi juive, à se trouver à cet endroit ?

Oui, très probablement. Rien dans la Loi de Moïse n'interdisait à un infirme de se trouver dans les cours extérieures du Temple. Cependant, plusieurs nuances…

LECTURE	RÉFÉRENCES	LIVRES CITÉS	PUBLIÉE
6 min	6	3	15/06/2026

MISE À JOUR
15/06/2026

SOURCE
https://schilo.org/inf331-le-boiteux-etait-il-autorise-selon-la-loi-juive-a-se-trouver-a-cet-endroit/
EXPORTÉE LE
04/11/2026
DROITS
© 2026 Schilo — Tous droits réservés

SOMMAIRE

Le boiteux était-il autorisé, selon la Loi juive, à se trouver à cet endroit ? 2
La Loi excluait-elle les handicapés du Temple ? 2
Où se trouvait le boiteux ? 2
Des restrictions issues de la tradition juive ? 2
Un indice important 3
Une portée symbolique 3
Lexique 4

Le boiteux était-il autorisé, selon la Loi juive, à se trouver à cet endroit ?

Oui, très probablement. Rien dans la Loi de Moïse n'interdisait à un infirme de se trouver dans les cours extérieures du Temple. Cependant, plusieurs nuances doivent être apportées.

La Loi excluait-elle les handicapés du Temple ?

La réponse est non. Les personnes souffrant d'un handicap physique n'étaient pas considérées comme impures et pouvaient participer à la vie religieuse d'Israël.

Le passage souvent invoqué est Lévitique 21.17-23, mais il concerne uniquement les prêtres descendants d'Aaron. Un prêtre aveugle, boiteux ou présentant une autre infirmité ne pouvait pas officier devant l'autel, mais il conservait ses droits sacerdotaux et pouvait manger des offrandes sacrées.

Cette restriction ne s'appliquait pas au peuple en général.

Où se trouvait le boiteux ?

Luc précise qu'il était placé « à la porte du Temple appelée la Belle » (Actes des apôtres 3.2). Il ne dit pas qu'il se trouvait à l'intérieur du sanctuaire lui-même.

La « Belle Porte » est généralement identifiée à la porte de Nicanor, qui séparait le parvis des femmes du parvis des Israélites. Si cette identification est correcte, le boiteux était assis à proximité immédiate d'une zone très fréquentée par les fidèles venant prier.

D'autres spécialistes pensent qu'il s'agissait d'une porte extérieure donnant accès au mont du Temple. Dans les deux cas, rien n'indique qu'il se trouvait dans un lieu qui lui était interdit.

Des restrictions issues de la tradition juive ?

Certaines traditions rabbiniques plus tardives semblent avoir établi des limitations concernant les personnes présentant certaines impuretés ou infirmités. Toutefois, ces prescriptions ne proviennent pas directement de la Loi de Moïse et il est difficile de savoir dans quelle mesure elles étaient déjà appliquées au début du Ier siècle.

Par ailleurs, la communauté de Qumrân était beaucoup plus stricte. Le Rouleau du Temple et d'autres textes de la mer Morte excluaient les aveugles, les boiteux et diverses personnes handicapées de

certains espaces sacrés. Cependant, ces règles ne représentaient pas la pratique officielle du Temple de Jérusalem.

Un indice important

Après sa guérison, Luc précise :

« D'un saut, il fut debout et se mit à marcher ; il entra avec eux dans le Temple, marchant, sautant et louant Dieu » (Actes des apôtres 3.8).

Le fait que l'ancien boiteux entre dans le Temple avec Pierre et Jean sans provoquer aucune réaction hostile montre qu'il n'existait vraisemblablement aucune interdiction légale l'empêchant d'y accéder auparavant. Son handicap ne constituait donc pas un obstacle juridique.

Une portée symbolique

Il est même possible que Luc ait voulu souligner une idée théologique. Pendant plus de quarante ans (Actes des apôtres 4.22), cet homme était demeuré aux portes du Temple pour mendier. Désormais guéri, il n'est plus simplement assis à l'entrée : il entre dans la maison de Dieu en louant son Créateur.

Cette scène rappelle la prophétie messianique :

« Alors le boiteux sautera comme un cerf » (Esaïe 35.6).

Ainsi, rien ne permet de penser que le boiteux d'Actes des apôtres 3.1-11 se trouvait illégalement à cet endroit. Au contraire, tout indique qu'il était libre de fréquenter les cours accessibles aux Israélites, même si son infirmité l'obligeait à rester quotidiennement près de cette porte où les pèlerins étaient nombreux.

LEXIQUE

La Belle Porte — « Il y avait un homme boiteux de naissance, qu'on portait et qu'on plaçait tous les jours à la porte du Temple appelée la Belle, pour qu'il demandât l'aumône à ceux qui entraient dans le Temple » (Actes des apôtres 3.2). Cette porte constituait donc un lieu très fréquenté, idéal pour les mendiants qui pouvaient y solliciter la générosité des pèlerins.
INF329 · https://schilo.org/inf329-la-belle-porte/

La région de Qumrân — Qumrân, situé sur la rive nord-ouest de la mer Morte en Cisjordanie, est un site archéologique majeur fondé entre 134 et 104 av. J.-C. sous Jean Hyrcan. Associé aux Esséniens, il est surtout célèbre pour la découverte en 1947 des Manuscrits de la mer Morte dans ses grottes. Les fouilles de Roland de Vaux ont révélé réservoirs, bains rituels et salles communautaires. Le site fut détruit par les Romains en 68 ap. J.-C. lors de la première guerre judéo-romaine.
INF064 · https://schilo.org/inf064-la-region-de-qumran/

POUR ALLER PLUS LOIN

ÉTUDE PRÉCÉDENTE	INF330 - La guérison du boiteux https://schilo.org/inf330-la-guerison-du-boiteux/
ÉTUDE SUIVANTE	INF332 - Analyse du second discours de Pierre au Temple https://schilo.org/inf332-analyse-du-second-discours-de-pierre-au-temple/

GENÈSE 49.10

« Le sceptre ne s'éloignera pas de Juda, ni le bâton de commandement d'entre ses pieds, jusqu'à ce que vienne Schilo, et que les peuples lui obéissent. »

Pourquoi « Schilo » ?

Le terme « Schilo » apparaît dans la Genèse, au sein de la bénédiction de Jacob sur ses fils. Il est généralement traduit par « celui à qui cela appartient » ou « celui qui doit venir » — une prophétie messianique qui annonce un personnage issu de la tribu de Juda, à qui les peuples du monde obéiront. Pour nous, ce nom symbolise notre conviction centrale : Jésus est ce Schilo — le Messie annoncé, fils de David, fils d'Abraham, vers qui pointent toutes les Écritures. Notre site porte ce nom en hommage à cette prophétie et à Celui qu'elle désigne.

SOURCES ET DROITS

Cette étude : © 2026 Schilo — Tous droits réservés. Source : https://schilo.org/inf331-le-boiteux-etait-il-autorise-selon-la-loi-juive-a-se-trouver-a-cet-endroit/, exportée le 04/11/2026. La version en ligne peut avoir été complétée depuis.